

Liberté.



Egalité.

Paris, le 29 frimaire an 9 de la République  
française, une et indivisible.  
(21 décembre 1800)

Le Ministre de l'Intérieur, par intérim  
Ou Citoyen Suré, Directeur de  
l'école française des Beaux arts, à Rome

Les Citoyens Landon, Normand,  
et Launay, Citoyen, m'ont représenté que la  
pension dont ils jouissaient en qualité  
d'élèves de l'école française à Rome, leur  
ayant été accordée pour trois ans, à commencer  
du 30 fructidor an six, ils désiraient en  
jouir jusqu'à la fin de la présente année.

J'aurais bien voulu que ces artistes  
m'eussent annoncé qu'ils avaient au moins  
rempli une des conditions exigées par le  
Règlement, leur demande en aurait tant

plus commandé l'intérêt.

Malgré tout, voulant avoir égard au désir qu'ils témoignent de terminer des ouvrages dispendieux et de longue haleine qu'ils ont, disent-ils, déjà commencés, j'ai arrêté qu'il leur serait accordé pour cette année une somme de 1200<sup>fr</sup>.

Mais comme par cette décision, il se trouverait que le nombre des élèves, à qui il doit être payé dorénavant la même somme de 1200<sup>fr</sup> de pension, serait porté à 18 au lieu de 15 auquel il a été fixé, vous voudrez bien distraire de la liste que vous devez m'adresser, les trois <sup>et derniers</sup> élèves peintre, sculpteur et architecte qui ont obtenu les grands prix.

J'en puis consentir à l'augmentation que vous me proposez de 230<sup>fr</sup> sur la pension de 1200<sup>fr</sup> accordée à chaque élève. Mais j'ai arrêté que s'ils étaient obligés de passer à Paris les cinq ans de leur pensionnat (ce qui n'est pas présumable) ils recevraient une somme de 2500<sup>fr</sup> qui servirait à leur procurer les moyens de faire un voyage en Italie.

J'approuve une partie des observations

que vous me faites sur la nécessité  
d'astreindre les élèves de l'École à un  
Règlement pendant leur séjour à Paris.  
Je vous transmets celui que j'ai cru devoir  
adopter. Vous voudrez bien leur en donner  
connaissance et en surveiller l'exécution.

Je vous salue  
Ruyter